



AVIS DE COURSE  
« BRANLEBAS DE RÉGATES LE CHATEAUBRIAND »

du 6 au 9 Août 2026 à SAINT-MALO

GRADE 5A - Organisé par la SNBSM

SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

**PREAMBULE**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse.

**1. REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règlements fédéraux,
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.3 Armement côtier minimum.
- 1.4 Les règles de la jauge classique JCH (gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes),
- 1.5 Les règles de la jauge OSIRIS,
- 1.6 Les règles de la jauge IRC, pour la CARTER CUP, et les IRC double,
- 1.7 les règles de classe MUSCADET et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 3 Août 2026 au secrétariat de la SNBSM à l'ATTERRAGE (port des Sablons)
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à [Voile habitable / Régates / Branlebas de Régates - SNBSM](#)

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp **Branlebas 2026** auquel vous serez abonné au moment de votre inscription

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 **tous les bateaux d'une longueur hors tout >= 6,40 à m (\*) (\*\*)**
  - De la jauge classique habitable (JCH) (\*\*\*)
  - De la Classe des « MUSCADET »,
  - De la jauge habitable OSIRIS pour les courses en équipage répartis en 2 classes :
    - OSIRIS 1 : RATING NET > 21
    - OSIRIS 2 : RATING NET < ou = 21
  - Classe POGO en Rallye
  - Classe Rallye

*(\*) un classement sera effectué pour chacune de ces séries, et éventuellement pour d'autres série, si elles sont représentées par un minimum de 5 voiliers.*

*(\*\*) Les bateaux de la Class40 ou IMOCA sont les bienvenus, ils courront en temps réel dans une Classe nommée « Esprit Rhum » et devront confirmer leur participation au plus tôt afin de réserver les places de port.*

*(\*\*\*) Les bateaux classiques, concurrents historiques du Branlebas pourront concourir pour le Trophée Raymond Labbé. Ils bénéficieront de parcours et d'un classement adapté à leurs particularités (type de bateau, gréement, représentation)*



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

#### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

##### 4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage :

- a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
- b) **Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :**
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- d) La licence n'est pas obligatoire en mode Rallye.

##### 4.3.2 Pour le bateau :

Le certificat de jauge ou de rating (JCH, Osiris, ou de classe) en cours de validité.

### 5 DROITS A PAYER

Gratuité du port des Sablons du 5 au 9 Août compris.

Droits inscriptions Bateaux	6-8 m	8-10 m	plus 10 m	repas par personne pour 2 repas*	prix repas Solidor*	prix repas Le Chateaubriand*
dossier complet avant le 20 juillet 2026	85 €	100 €	120 €	55 €	21 €	36 €
dossier complet après le 20 juillet 2026	105 €	125 €	145 €	59 €	23 €	38 €

(\*) Ce tarif inclut le stationnement dans les ports du 5 Août au soir au 9 août au matin, ainsi que les apéritifs des 5 et 9 Août pour la Remise des prix.

Tarif du Week-end égal 50% du tarif complet (mais pas de classement spécifique pour le Week-end)

Repas individuels : 23€ pour la soirée du 6 Août, 38€ pour la soirée du 8 Août

### 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent porter de façon visible dans le gréement, le pavillon LE CHATEAUBRIAND, fourni par l'autorité organisatrice (pavillon fourni contre une caution de 20€ restitué à la remise des Prix)

### 7 PROGRAMME

**Mercredi 5 août** - de 15h à 18h30 Confirmation des inscriptions - Salle Polyvalente des Sablons / Saint-Malo,

**Jeudi 6 août**  
- **Matin** : Course de SAINT-MALO vers PORT-MER,  
- **Après-midi** : Course de PORT-MER à SAINT-MALO,  
*Soirée à SAINT-MALO - SOLIDOR*

**Vendredi 7 août** - **Matin** : Grande course ou vers Les HEBIHENS,  
**Après-midi** : Grande course ou retour Les HEBIHENS – SAINT MALO  
*Soirée libre proposition repas aux Voiles De Solidior*

**Samedi 8 août** - **Matin** : Grande course ou vers Les HEBIHENS,  
**Après-midi** : Grande course ou retour Les HEBIHENS – SAINT MALO

**Dimanche 9 août** - **Matin** : Course PARADE  
- **Après-midi** : élection « Trophée Raymond Labbé »  
*Remise des prix et soirée à SAINT-MALO aux Voiles de Solidor à 19h*

### 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.  
8.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 5 août 2026,  
8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

### 9 LIEU

- 9.1 Le programme et L'annexe Zone de course indiquent le lieu où se dérouleront les épreuves.

### 10 LES PARCOURS :

Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les IC.

### SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## ANNEXE ZONE DE COURSE



Marées à Saint-Malo

date	Heure	Hauteur	Coef.
<b>Jeu.</b> <b>06</b>	00h19	10,44m	61
	07h12	3,37m	
	12h42	10,10m	57
	19h33	3,83m	
<b>Ven.</b> <b>07</b>	01h09	9,81m	52
	08h03	3,95m	
	13h41	9,57m	48
	20h39	4,29m	
<b>Sam.</b> <b>08</b>	02h25	9,27m	46
	09h19	4,36m	
	15h10	9,29m	46
	22h14	4,33m	
<b>Dim.</b> <b>09</b>	04h06	9,21m	
	10h56	4,24m	48
	16h49	9,61m	
	23h45	3,77m	